

CERTIFICATION NF 128

APPAREILS MOBILES DE CHAUFFAGE A COMBUSTIBLE LIQUIDE



CHAUFFAGES MOBILES
À COMBUSTIBLE LIQUIDE

www.marque-nf.com

Barème 2016 (montants € HT)

en application du référentiel de certification NF 128

(Les tarifs indiqués s'entendent hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur)

Version du 21/01/2016

Tarif applicable et Conditions de facturation

Conformément à la partie 6 du référentiel de certification Marque NF - Appareils mobiles de chauffage d'appoint à fonctionnement intermittent à flamme utilisant le combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage, le présent document a pour objet de définir le montant des prestations afférentes à la certification NF.

1. TARIF APPLICABLE

Les montants des prestations pour l'obtention de la certification et la surveillance des produits certifiés font l'objet d'un tarif révisable annuellement. Le tarif de l'année en cours est adressé à tous les titulaires de la marque.

Les actions de promotion font l'objet d'un budget particulier qui doit être décidé chaque année en concertation avec le comité.

Les tarifs s'entendent en euros hors taxes. Lorsqu'il s'agit de tarifs d'essais, les échantillons doivent être livrés au laboratoire de la marque, franco de port et dédouanés le cas échéant, dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date de prélèvements.

La facturation des essais est émise dès que le laboratoire est en possession des échantillons.

1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION-ADMISSION (par site de production) (en € HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier¹	2812 €
Audit du site de fabrication : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et déplacement (temps) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6.)	7791 €
Audit du SAV : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et déplacement (temps) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6.)	2226 €
Essais de conformité à la norme NF D 35-300 (par modèle) Appareil de type R (1 allure) Appareil de type R (réglable) Appareil de type SRE	8015 € 12 726 € 11 577 €
Essais d'Endurance puis contrôle visuel, consommation et qualité de la combustion (par modèle) 10 appareils par modèle prélevé Appareil de type R (1 allure) Appareil de type R (réglable) Appareil de type SRE	16 243 € 15 770 € 15 770 €
Essais de conformité à la norme NF EN 50165 (sécurité électrique, par modèle) Appareil de type SRE	4 905€
Essais de compatibilité électromagnétique (par modèle) Appareil à pile Appareil alimenté sur secteur	1 986 € 3 660 €

1. Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum, par site de production. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.
Taux horaire = 159 € HT

1.2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (par site de production) (en € HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Suivi qualité du dossier	3 233 €
Audit du site de fabrication : Forfait audit France métropolitaine, et Europe + SUISSE (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport et le temps de déplacement) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6.)	3 498€
Audit du site de fabrication : Forfait audit hors France métropolitaine ou hors Europe (hors UE+SUISSE) (2) (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport et le temps de déplacement) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6.)	4452 €
Audit du SAV : Forfait audit France métropolitaine et Europe + SUISSE : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et temps de déplacement (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6.)	1908 €
Essais de suivi (essais NF D 35-300, par modèle) Appareil de type R (1 allure) Appareil de type R (réglable) Appareil de type SRE Frais fixe de prélèvement dans le commerce/usine (frais d'achat des appareils en sus) Prélèvement dans les centres de dépôts des mandataires	4 134 € 7 094 € 7 094 € 795 € Frais de déplacement majoré de 11%
Essais de conformité à la norme NF EN 50165 (sécurité électrique, par modèle) Appareil de type SRE Frais fixe de suivi du dossier	2 960 € 473 €
Essais de compatibilité électromagnétique (par modèle) Appareil à pile Appareil alimenté sur secteur Frais fixe de suivi du dossier	1 986 € 3 660 € 473 €

2. Dans le cas où l'audit est réalisé conjointement avec un audit dans le cadre de la Marque GS, une remise forfaitaire de 200 € est accordée au titre de la Marque NF - Appareil mobile de chauffage à combustible liquide.

1.3. EXTENSION D'ADMISSION (en € HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier ¹ . par demande . par modèle	583 € 212 €
Audit admission d'un nouveau type de produit : <u>Forfait audit France métropolitaine et Europe + SUISSE</u> (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport et le temps de déplacement) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6.)	3 498€
<u>Forfait audit hors France métropolitaine, Europe et SUISSE</u> (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport et le temps de déplacement) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6.)	4770 €
Essais de conformité à la norme NF D 35-300 En fonction de la demande. Les tarifs unitaires sont détaillés au § 1.8	Sur devis
Essais de conformité à la norme NF EN 50165 (sécurité électrique) En fonction de la demande.	Sur devis
Essais de compatibilité électromagnétique (par modèle) En fonction de la demande.	Sur devis

1. Les frais de gestion sont facturés au tarif minimum, par site d'assemblage. Toutefois, des frais supplémentaires pourront être facturés sur la base du tarif horaire d'EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.
Taux horaire = 159 € HT

1.4. DEMANDE DE MAINTIEN (en € HT)

PRESTATIONS	TARIF
Demande conjointe avec une demande d'admission (par certificat)	265 €
Demande postérieure à l'admission (par certificat)	477€

1.5. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES (en € HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier 1	901 €
Audit : Forfait audit France métropolitaine et Europe + SUISSE (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport et le temps de déplacement) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6 et §2.4)	3 498€
Forfait audit hors France métropolitaine, Europe et SUISSE (incluant la préparation, la prestation d'audit, le rapport et le temps de déplacement) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6 et §2.4)	4770 €
Audit du SAV supplémentaire : Forfait audit France métropolitaine et Europe + SUISSE : préparation de l'audit, audit, rédaction du rapport et temps de déplacement (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 1.6 et §2.4)	2226 €
Essais : le coût des essais dépend des essais à réaliser dans le cadre de la vérification supplémentaire. Les tarifs unitaires sont détaillés au § 1.8	Au cas par cas

1. ce tarif peut éventuellement être augmenté en fonction du temps passé, au tarif horaire EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, en cas d'examen ou d'assistance technique complémentaire, nécessaires pour l'instruction d'une demande.

Taux horaire = 159 € HT

1.6 FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Les frais de séjour et de déplacement sont facturés sur la base de leur coût réel avec des frais de service de 11%.

1.7. ANNULATION D'UN AUDIT

Toute annulation d'un audit, dont la date a été retenue en accord entre EUROVENT CERTITA CERTIFICATION et l'entreprise auditée, fait l'objet d'une facturation sur les bases suivantes :

- annulation de 16 jours à 11 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit
- annulation de 10 jours à 6 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit
- annulation de 5 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.

1.8 Les essais :

Les frais d'essais sont payables dès que l'Organisme mandaté est en possession des échantillons

1.8.1 Essais partiels (norme NF D 35-300)

Pour les convecteurs :

- frais fixes d'édition de rapport d'essais (hors admission et suivi)	202 €
- marquages et notice	321 €
- température du dessus type R et de la grille + dimension grille	203 €
- dimension grille.....	144 €
- intermittence instantanée	222 €
- réservoir.....	201 €
- choc/renversement.....	201 €
- examen de l'énergie auxiliaire	303 €
- température habillage, sol, parties préhensibles, combustible	357 €
- inflammabilité.....	144 €
- température air soufflé SRE.....	144 €
- consommation par réglage	257 €
- CO neutre + Nox (NF ou GS), par réglage.....	.48 €
- sécurité contre viciation atmosphère, par réglage	587 €
- combustion en local étanche (CO2 à 2,3 %), par réglage	677 €
- endurance 250 heures.....	1011 €
- CO sur 8 heures de fonctionnement, local à aération contrôlée	1 090 €

1.8.2 Essais mèches

Pour les mèches d'origine (déjà testées pour l'admission d'un convecteur)

• 1 référence de mèche sur un convecteur à une allure (essais sur 3 échantillons)	3 234 €
• 3 références de mèches sur trois convecteurs (une allure) différents	7 171 €
• 1 référence de mèche sur un convecteur à deux allures	4 974 €
• Examen sur dossier	1 947 €

Pour de nouvelles mèches

• 1 référence de mèche sur un convecteur une allure	3 373 €
• 1 référence de mèches sur un convecteur deux allures	5 014 €

2. CONDITIONS DE FACTURATION

L'envoi des factures est effectué uniquement par mail. Si vous désirez une copie papier de la facture, n'hésitez pas à nous la demander, nous vous la transmettrons le plus rapidement possible.

2.1. PAIEMENT DES FACTURES



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
EUROVENT CERTITA CERTIFICATION

Domiciliation
**SG PARIS BOURSE ENTR (00059)
134 RUE REAUMUR
75002 PARIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03020	00020682179	43

IBAN : **FR76 3000 3030 2000 0206 8217 943**

BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**

2.2 RECOUVREMENT DES FACTURES

EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, organisme mandaté, est habilité à recouvrer l'ensemble des factures.

Le demandeur ou le titulaire doit acquitter ces factures dans les conditions prescrites : toute défaillance de la part du titulaire fait en effet obstacle à l'exercice par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent au titre des présentes règles.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai de un mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, EUROVENT CERTITA CERTIFICATION peut adopter des mesures conservatoires vis-à-vis du droit d'usage de la Marque NF, pour l'ensemble des produits admis du titulaire.

2.3. OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Les prestations correspondent, pour chaque usine, à l'instruction des dossiers, à l'audit et aux simulations ou essais sur les prélèvements effectués lors de cet audit.

Le montant relatif à l'instruction du dossier est payé en une seule fois au moment du dépôt de la demande et correspond à l'instruction de dossier (pour un site de production), la présentation éventuelle au Comité de marque, la participation au fonctionnement général de la marque et à un droit d'usage de la marque NF reversé à AFNOR Certification.

Le montant relatif aux essais est payable dès que le laboratoire chargé des essais est en possession des échantillons.

L'ensemble des montants relatifs à l'instruction de la demande reste acquis quel que soit le résultat de l'instruction.

2.4. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES

Les facturations correspondent au droit d'usage de la marque NF reversé à AFNOR Certification, au suivi du dossier, à l'audit et aux essais sur les prélèvements éventuels effectués lors de cet audit.

En cas d'admission en cours d'année, les montants facturés correspondent aux prestations réalisées. La facturation des essais est émise dès que le laboratoire chargé des essais est en possession des échantillons.

Après certification d'un produit, un droit d'usage annuel de la marque NF est facturé par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION au titulaire et versé à AFNOR Certification. Ce droit d'usage est inclus dans les présents tarifs.

Ce droit d'usage est destiné à couvrir:

- le fonctionnement général de la marque NF (mise sous système qualité, suivi des organismes du réseau NF, gestion du comité de la marque NF)
- défense de la marque NF : dépôt et protection de la marque, conseil juridique, traitement des usages abusifs, frais de justice,
- la contribution à la promotion générale de la marque NF.

Le montant relatif au suivi du dossier reste acquis même en cas de décision de suspension et retrait de l'autorisation du droit d'usage.

2.4. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les coûts entraînés par des audits ou essais supplémentaires sont à la charge du fabricant quels que soient les résultats de ceux-ci.

L'instruction supplémentaire du dossier est également facturée pour le traitement des insuffisances ou anomalies constatées par EUROVENT CERTITA CERTIFICATION, ou suite à des sanctions proposées par le comité.

Tant qu'il subsiste chez le titulaire des stocks de produits marqués NF, les contrôles sont maintenus ainsi que le remboursement des frais correspondants.

